

Applicable to residents of Québec: You have requested to have agreements provided to you in English. For compliance with French language requirements applicable in the Province of Québec, the French version of the Consent appears below the English Consent.

These terms and conditions apply to the electronic delivery of documents to you relating to your Bank of Montreal account(s). We recommend that you save a copy of this Consent for your records.

1. Definitions

Here are the definitions of some of the words used in this Consent.

accounts means the accounts associated with the products or services provided to you by BMO, including any replacement account (such as when your credit card is converted to a different BMO credit card) and any new accounts that we open for you in the future.

agreements means the agreements between you and BMO that govern your accounts, as amended from time to time.

BMO, we, and us means Bank of Montreal, Bank of Montreal Mortgage Corporation and BMO Trust Company.

Consent means this Consent to Electronic Delivery of Documents.

documents means the documents listed in Section 2.

email means sending messages electronically over a computer network to a designated information system or **email address**.

Message Centre means the BMO Online Banking message centre.

Digital Banking means BMO Online Banking, which can be accessed at bmo.com and BMO Mobile Banking which can be accessed through a BMO banking app.

you and your means each person who consents to BMO providing electronic delivery of documents.

2. **Consent and when it takes effect:** You consent to BMO providing the following documents to you by making them available through Online Banking or email:
- i. Applications for your accounts and any related forms;
 - ii. Statements for your accounts;
 - iii. Your agreements and any changes to your agreements;
 - iv. Interest rates, fees and other items mentioned in the disclosure statements we send to you from time to time with respect to your accounts;
 - v. This Consent and any changes to this Consent; and
 - vi. Any other confirmation, notice or information that we are required by law to provide to you in writing relating to your accounts.

We will not send you paper documents, except as set out in Section 8.

If we receive your consent less than ten (10) business days before the end of an account statement period, it may not take effect until the next account statement period.

3. **Oral consent:** If you orally consented to BMO providing you documents electronically, this confirms your consent. If you do not agree to these terms and conditions, you may revoke your consent as described in Section 9.
4. **Electronic delivery of documents and length of time available:** When we provide a document electronically, we will do so by making it available to you through Online Banking or email. We may post a notification message to the Message Centre to tell you that the document is available. In other cases, documents may become available to you immediately as part of an Online Banking transaction or selection.

We will make account statements available through Online Banking. You may access account statements for up to seven years after they are posted in Online Banking. Some documents may be contained in Message Centre notifications. You may access Message Centre notifications for up to six months after they are posted, unless you delete them. If you want to keep a copy of any of these documents for your records, you should print or save a copy before those periods end.

Any emails we may send to you will remain available unless you delete them.

For some types of accounts or notices, we may make your agreements and any fees, interest rates and other disclosures available as a link to bmo.com through Online Banking or email. You may access the up to date version of these documents at any time. If you want to keep the versions that were in effect when you opened your account, or when you received the notice through Online Banking or email, you should print or save a copy as soon as the links are available to you.

5. **Your obligations to access online banking and view documents:** You agree to access Online Banking at least monthly to review documents. You are responsible for printing or downloading a copy of any document for your records. If you are unable to access Online Banking for any reason, you should revoke your consent as described in Section 9.
6. **Your obligations to check your email:** You agree to check your email including checking the junk or spam folder, at least ever two weeks to review messages or documents we may provide to you. We are not responsible for messages that your email program or other factors that may direct emails sent by us to your email program's junk or spam folders.
7. **Your obligations to inform us of any changes to your email address:** You agree that you will inform us, without delay, of any changes to your email address. We are not responsible for any misdirected emails that may be sent to your email address on file regardless if you no longer have access to it.
8. **Providing documents by paper:** We may provide you documents by paper delivery if we are unable to provide electronic delivery or if we otherwise consider it appropriate. Any paper delivery will be provided to you at the most current mailing address that we have on file for your accounts.
9. **Revoking consent:** You may revoke your consent to have documents associated with all or any of your accounts delivered to you electronically at any time by updating your document delivery preferences in BMO Online Banking, by calling 1-877-225-5266 or 1-800-263-2263 for BMO credit cards or by visiting any BMO branch. We accept calls made by Telecommunications Relay Service. We will confirm to you in writing that we have received your revocation and specify when it takes effect. If we receive your revocation less than 10 business days before the end of an account statement period, it may not take effect until the next account statement period.

- 
10. **Alerts:** In addition to Message Centre notifications, you may ask us to send you alerts through various electronic channels (for example, email, text message or other notification to a mobile device) to tell you when documents are available. You are responsible for informing us of any changes made to your contact information. Alerts may be delayed or prevented because of a variety of factors. We do our best to provide alerts in a timely manner and with accurate information, but we do not guarantee the delivery or accuracy of alerts.
 11. **Changing these terms and conditions:** We may change these terms and conditions from time to time by providing you with notice of the change through electronic or paper delivery.
 12. **Other agreements:** These terms and conditions apply in addition to your other agreement(s).
 13. **Applicable in the Province of Québec only:** It is the express wish of the parties that this Consent and any related documents be drawn up and executed in English. Les parties conviennent que le présent Consentement et tous les documents s’y rattachant soient rédigés et signés en anglais.
-

These terms and conditions apply to the electronic delivery of documents to you relating to your **BMO Investments Inc. Accounts**:

If you have elected to receive eStatements/eConfirmations, you hereby consent to the electronic delivery of BMO Investments Inc. account statements and trade confirmations (the "Documents") related to your investment account(s) by delivery of such Documents to your BMO Online Banking profile and you acknowledge and understand that the Documents will not be sent to you by mail, email or any other method of delivery. You acknowledge that you are solely responsible for retrieving and viewing the Documents. You are responsible for keeping your BMO Online Banking profile up-to-date and accurate and for informing BMO Investments Inc. of any change in your ability to access BMO Online Banking.

TRADE CONFIRMATIONS AND ACCOUNT STATEMENTS:

We will provide you with written confirmation of the mutual fund transactions that take place in your account shortly after the transactions occur. This confirmation will include details regarding the mutual funds involved in each transaction. We will issue you a trade confirmation for the first mutual fund transaction made under a systematic withdrawal plan and for the first purchase made under a continuous savings plan.

At least quarterly, you will receive an account statement for each account you hold with us that will include certain information about each transaction made for your account during the period covered by the account statement, including the quantity and description of each investment purchased, sold or transferred and the dates of each transaction. Your account statement may also include your business with certain of our affiliates.

It is your obligation to thoroughly review your trade confirmations and account statements upon receipt and to advise us of any questions or concerns immediately.

If you have elected to receive eStatements or eConfirmations, the confirmations and account statements will be posted automatically to your BMO Online Banking profile and will not be sent to you by mail, email or by any other method of electronic delivery. You will be able to retrieve the available statements and confirmations through the "eStatements" link.

eConfirmations will be posted within three (3) days of the value date of the trade and eStatements will be available within 11 days from the end of the each fiscal quarter. Both will remain available for viewing for a period of seven (7) years. eConfirmations and eStatements will be in PDF format only. It is your responsibility to download, and obtain a licence for, Adobe Acrobat software in order to view, print and save your eStatements and eConfirmations.

You may opt to receive notifications that new trade confirmations or account statements have been posted by clicking on the "My Alerts" link on BMO Online Banking. If you opt to choose to receive notifications, it is your responsibility to keep your profile up-to-date and to inform BMO of any changes to your preferred method of delivery (i.e., change in email address or mobile phone number). Failure of a notification to be delivered will not revoke your consent to receive eConfirmations and eStatements.

You can elect to receive eStatements and eConfirmations at any time, or revert to receiving paper statements, by changing your settings in BMO Online Banking. If you tell us less than 10 days before the end of an account statement period, there may be a delay in receiving your paper statement. In addition, you may receive, at no cost, a paper copy of a trade confirmation or account statement delivered electronically by visiting a BMO branch or calling BMO Investment Centre at 1-800-665-7700.

Les présentes modalités s'appliquent à la livraison électronique de documents relatifs à vos comptes de la Banque de Montréal.

1. Définitions

Voici les définitions de termes utilisés dans le présent consentement.

BMO et nous : s'entendent de la Banque de Montréal, de la Société hypothécaire Banque de Montréal et de la Société de fiducie BMO.

Compte : s'entend de tout compte associé aux produits ou services que BMO vous offre, y compris tout compte de remplacement (par exemple, si votre carte de crédit est convertie en une autre carte de crédit BMO) et tout compte que nous pourrions ouvrir pour vous plus tard.

Consentement : s'entend du présent consentement à la livraison de documents par voie électronique.

Convention : s'entend de toute convention qui est conclue entre vous et BMO et qui régit vos comptes, telle qu'elle est modifiée de temps à autre.

Courriel : s'entend d'un message envoyé par voie électronique sur un réseau informatique vers un système d'information désigné ou une **adresse courriel**.

Documents : s'entend des documents énoncés à la section 2.

Mes messages : s'entend d'un onglet de la page principale des Services bancaires en ligne de BMO.

Services bancaires numériques : désigne les Services bancaires en ligne BMO, accessibles à bmo.com, et les Services mobiles BMO, accessibles au moyen d'une application mobile BMO.

Vous et votre : s'entendent de toute personne qui donne son consentement à la livraison électronique de documents par BMO.

2. **Consentement et entrée en vigueur** : Vous consentez à ce que BMO vous fournisse les documents suivants par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel :
- i. demandes associées à vos comptes et toute formule connexe;
 - ii. relevés de chacun de vos comptes;
 - iii. votre convention et toute modification qui y est apportée;
 - iv. taux d'intérêt, frais et tout élément indiqué dans les déclarations que nous vous envoyons de temps à autre relativement à vos comptes;
 - v. le présent consentement et les changements qui peuvent y être apportés;
 - vi. tout autre type de confirmation, d'avis ou d'information relativement à votre compte qu'il nous faut vous transmettre par écrit en vertu de la loi.

Nous ne vous enverrons aucun document papier, sauf dans les cas décrits à la section 8.

Si nous ne recevons pas votre consentement au moins dix (10) jours ouvrables avant la fin d'une période couverte par un relevé de compte, il pourrait ne prendre effet qu'à la période couverte par le relevé suivant.

3. **Consentement verbal** : Si vous avez consenti verbalement à ce que BMO vous fournisse des documents par voie électronique, cela constitue une confirmation de votre consentement. Si vous n'êtes pas d'accord avec les présentes modalités, vous pouvez révoquer votre consentement, comme il est indiqué à la section 9.
4. **Livraison électronique de documents et période d'accessibilité** : Lorsque nous transmettons un document par voie électronique, nous le mettons à disposition par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel. Nous pourrions publier dans Mes messages un avis vous indiquant que le document en question peut maintenant être consulté. Il se pourrait aussi que vous puissiez consulter des documents sur-le-champ après avoir fait une sélection ou une transaction dans les Services bancaires en ligne.

Nous rendons vos relevés de compte accessibles au moyen des Services bancaires en ligne. Les relevés de compte sont accessibles jusqu'à sept ans après leur publication sur Services bancaires en ligne. Certains de ces documents peuvent être contenus dans les avis dans mes Messages. Les avis dans Mes messages sont accessibles jusqu'à six mois après leur publication, à moins que vous ne les supprimiez. Si vous souhaitez conserver dans vos dossiers une copie de l'un de ces documents, vous devrez l'imprimer ou l'enregistrer avant la fin de ces périodes.

Tout courriel que nous vous envoyons demeurera disponible, à moins que vous ne le supprimiez.

Nous pouvons afficher des liens vers bmo.com dans les Services bancaires en ligne ou dans un courriel pour vous diriger vers des renseignements au sujet des conventions, des frais, des taux d'intérêt et de toute autre divulgation relativement à certains comptes ou avis. Vous pouvez accéder à la version à jour de ces documents en tout temps. Si vous souhaitez conserver la version qui était en vigueur au moment de l'ouverture de votre compte, ou lorsque vous avez reçu l'avis par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel, nous vous recommandons d'en imprimer ou enregistrer une copie dès que les liens sont accessibles.

5. **Obligations relatives à l'accès aux Services bancaires en ligne et à la consultation des documents** : Vous vous engagez à accéder aux Services bancaires en ligne au moins une fois par mois pour consulter les documents. Il vous incombe d'imprimer ou de télécharger une copie des documents pour vos dossiers. Si vous êtes incapable d'accéder aux Services bancaires en ligne pour quelque raison que ce soit, vous devriez révoquer votre consentement, comme il est indiqué à la section 9.
6. **Votre obligation de vérifier vos courriels** : Vous convenez de vérifier vos courriels, y compris votre boîte de courriels indésirables, au moins toutes les deux semaines, pour voir si vous avez reçu des messages ou des documents de BMO. Nous ne sommes pas responsables des messages de notre part que votre programme de courriel ou d'autres facteurs peuvent diriger dans votre boîte de courriels indésirables.
7. **Votre obligation de nous informer de tout changement à votre adresse courriel** : Vous convenez de nous informer, sans délai, de tout changement à votre adresse courriel. Nous ne sommes pas responsables des courriels mal acheminés qui sont envoyés à l'adresse courriel figurant à votre dossier, même si vous n'y avez plus accès.
8. **Livraison de documents papier** : Nous pouvons vous faire parvenir des documents en format papier lorsque nous ne sommes pas en mesure d'acheminer des documents par voie électronique ou si nous le jugeons nécessaire. Tout document papier vous sera posté à l'adresse la plus récente que nous avons en dossier pour vos comptes.

9. **Révocation du consentement** : En tout temps, vous pouvez révoquer votre consentement à la livraison électronique des documents liés à une partie ou à la totalité de vos comptes. Pour ce faire, il vous suffit de modifier vos préférences de livraison de documents dans les Services bancaires en ligne de BMO, d'appeler au 1-877-225-5266 ou au 1-800-263-2263 pour les cartes de crédit BMO ou encore de passer à une succursale de BMO. Nous acceptons les appels effectués par l'intermédiaire du service de relais téléphonique. Nous vous enverrons une confirmation écrite attestant la réception de votre révocation ainsi que la date à laquelle elle prendra effet. Si nous ne recevons pas votre révocation au moins 10 jours ouvrables avant la fin de la période couverte par un relevé de compte, elle pourrait ne prendre effet qu'à la période couverte par le relevé suivant.
 10. **Alertes** : En plus des avis dans Mes messages, vous pouvez choisir de recevoir par divers circuits électroniques (p. ex., courriel, SMS ou autre type de notification pour appareil mobile) des alertes vous avertissant de la publication de documents. Vous avez la responsabilité de nous communiquer tout changement apporté à vos coordonnées. Il se peut que les alertes soient transmises en retard ou ne soient pas transmises en raison de nombreux facteurs. Nous faisons de notre mieux pour envoyer sans retard des alertes qui contiennent des renseignements exacts, mais nous ne garantissons ni la livraison ni l'exactitude de ces alertes.
 11. **Modifications apportées aux présentes modalités** : Nous nous réservons le droit de modifier les présentes modalités de temps à autre, sous réserve d'un avis préalable envoyé par voie électronique ou par la poste.
 12. **Autres conventions** : Les présentes modalités s'appliquent, en plus des modalités relatives à vos autres conventions
-

Consentement à la transmission de documents par voie électronique pour les comptes de BMO Investissements Inc. :

Les présentes modalités s'appliquent à la livraison électronique de documents relatifs à votre ou vos comptes de **Comptes de BMO Investissements Inc.**

Si vous choisissez de recevoir des relevés ou confirmations en ligne, vous consentez par la présente à la remise par voie électronique des relevés de compte et des confirmations d'opération de BMO Investissements Inc. (les « documents ») concernant vos comptes de placement au moyen de la transmission de ces documents à votre profil des Services bancaires en ligne BMO et vous reconnaissez et comprenez que les documents ne seront pas transmis par la poste, par courriel ni par nul autre moyen. Vous reconnaissez que vous êtes seul responsable de récupérer et de visualiser les documents. Il vous incombe de maintenir votre profil des Services bancaires en ligne BMO à jour et exact et d'informer BMO Investissements Inc. de toute modification de votre capacité à avoir accès aux Services bancaires en ligne BMO.

CONFIRMATIONS D'OPÉRATION ET RELEVÉS DE COMPTE :

Peu de temps après la réalisation de transactions de fonds d'investissement dans votre compte, nous vous fournirons une confirmation écrite. Cette confirmation présentera le détail des fonds d'investissement visés. Nous vous enverrons une confirmation d'opération relativement à la première transaction de fonds d'investissement réalisée en vertu d'un programme de retrait systématique et à la première souscription effectuée en vertu d'un programme d'épargne continue.

Au moins une fois par trimestre, vous recevrez un relevé de compte pour chaque compte que vous détenez auprès de nous; ce relevé contiendra des renseignements sur les opérations effectuées dans votre compte pendant la période couverte par le relevé, notamment leur quantité et la description de chaque placement acheté, vendu ou transféré, et la date de chaque opération. Votre relevé peut aussi comprendre les opérations que vous avez effectuées auprès de certaines de nos sociétés affiliées.

Il vous incombe de vérifier attentivement vos confirmations d'opération et vos relevés de compte dès que vous les recevez et de nous aviser immédiatement si vous avez des questions ou des préoccupations.

Si vous avez choisi de recevoir des relevés ou des confirmations électroniques, ils seront affichés automatiquement dans votre profil des Services bancaires en ligne BMO et ne vous seront pas envoyés par la poste, par courriel ou au moyen de tout autre circuit électronique. Vous pourrez récupérer les relevés et les confirmations disponibles en cliquant sur le lien " Relevés électroniques ".

Les confirmations électroniques seront affichées dans les trois jours de la date de valeur de l'opération et les relevés électroniques pourront être consultés dans les onze jours de la fin de chaque trimestre d'exercice. Dans les deux cas, ils pourront être visualisés pendant sept ans. Les confirmations et les relevés électroniques seront sous format PDF seulement. Il vous incombe de télécharger le logiciel Adobe Acrobat et d'en obtenir une licence d'utilisation afin de visualiser, d'imprimer et de sauvegarder vos relevés et confirmations électroniques.

Vous pouvez choisir de recevoir des avis indiquant que de nouvelles confirmations d'opération ou de nouveaux relevés de compte ont été inscrits en cliquant sur le lien " Mes alertes " de la page des Services bancaires en ligne BMO. Si vous choisissez de recevoir des avis, il vous appartient de maintenir votre profil à jour et d'informer BMO de toute modification de votre mode privilégié de transmission (c'est-à-dire, une modification de l'adresse de courriel ou du numéro de téléphone mobile). La non-délivrance d'un avis ne révoquera pas votre consentement à la réception de confirmations et de relevés électroniques.

Vous pouvez choisir de recevoir des relevés et des confirmations électroniques en tout temps ou de revenir aux relevés sous format papier en changeant vos préférences sur la page des Services bancaires en ligne BMO. Si vous soumettez votre demande moins de dix jours avant la fin de la période couverte par un relevé de compte, il se peut que l'acheminement de votre relevé papier soit retardé. En outre, vous pouvez recevoir, sans frais, une version papier d'une confirmation d'opération ou d'un relevé de compte remis par voie électronique en vous rendant à une succursale de BMO ou en appelant le BMO Centre d'investissement au 1-800-665-7700.